

Le C.C.A.S. de Houldizy

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif à compétence spécialisée dans le domaine social.

Sa gestion est juridiquement autonome par rapport au Conseil Municipal chargé d'une mission générale d'animation de la politique sociale au sein de la Commune, il peut gérer des services : petite enfance – personnes âgées – services à domicile ...

Il peut également :

- accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés sociales,
- instruire des dossiers de demandes d'aides auprès d'autres organismes, départements, caisse d'allocations familiales, caisse primaire d'assurance maladie, associations, ...

A Houldizy, le CCAS est géré par le Conseil d'Administration composé, conformément à la décision du Conseil Municipal, de 15 membres :

- Président, de droit : Mr Gérard CALVI – Maire
- Vice-Présidente : Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale – Elue par le Conseil Municipal
- 7 administrateurs, élus par le Conseil Municipal : Mr Ludovic SINET, Mr Pascal KABOUCHE, Mr Pascal PESCE, Mme Elina PABOIS, Mme Marie-Louise DALMEN, Mme Sabine DEMOULIN, Mr Yohann BLANCHEMANCHE
- 7 administrateurs nommés par le Maire : Mme Marianne BALTHAZARD, Mme Michèle BAUDUS, Mme Corinne BOUEZ, Mme Michèle JOSEPH, Mme Dominique LACOMME, Mme Catherine MOUS, Mr Michel SINET

Les interventions actuelles du CCAS de Houldizy

- ↪ Le CCAS peut, à la demande des personnes, orienter et faciliter l'accès aux services et aides d'organismes : aide-ménagère, CAF, télé-alarme, déclarations d'impôts, ...
- ↪ Il peut accorder des aides sociales dans le cadre de la restauration scolaire, un micro-crédit personnel grâce à la convention signée avec la Caisse d'Épargne.

- ↪ **Le CCAS est également partenaire :**
 - ✓ de l'Association Epicerie Solidaire Soli Cœur (magasin situé rue Colette à Charleville)
 - ✓ de l'Association Espace Temps Libre Séniors (ETLS) - accès des habitants aux services de l'Association (paiement d'une cotisation individuelle) et Club Peinture chaque Mardi à Houldizy (Salle Polyvalente)

- ↪ Le CCAS organise chaque année -en Décembre -la distribution de Colis de Noël aux personnes de 65 ans et plus.
- ↪ Il organise des sorties d'une journée, des ateliers spécifiques, des actions ponctuelles (premiers secours, code de la route, ...)
- ↪ Il est co-signataire, avec la commune, d'une convention avec Ardenne Métropole pour le ramassage, en porte à porte, des déchets verts pour les personnes de 75 ans et plus.
- ↪ Le CCAS fête les 90 ans des personnes.
- ↪ Il attribue également un cadeau naissance de 50 €.
- ↪ Adhérent de l'Union Nationale et de l'Union Départementale des CCAS, il participe aux différentes réunions d'informations proposées.

Le financement des actions du CCAS repose essentiellement sur une subvention d'équilibre de la Commune.

En recettes, le budget du CCAS peut également comprendre :

- le produit :
 - de la vente des concessions de cimetière
 - de services spécifiques
- les dons et legs de particuliers et/ou associations, organismes, société, entreprises.

Les particuliers effectuant un don au CCAS de Houldizy peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.